

DOSSIER D'INSCRIPTION 2016 - 2017

Etat Civil LICENCIÉ						
Nom Licencié		Prénom Lic	encié			
Date de Naissance		Lieu de Naissance				
Nationalité		N° du départemen	t naissance			
Adresse						
Code Postal		Ville				
Noms & Prénoms des Parents	Père : Mère :	Professions Pa	rents	Père Mère		
	Té	léphone				
Domicile		Mobile Joueur				
Mobile Père		Mobile Mère				
Autre personne		Tel autre perso	onne			
Email 1						
Email 2						
Catégorie		Surclasse	ement simple			
N° Licence		Taille :		,	Poids :	

Pièces à fournir

- 2 timbres 0,80 €
- 1 photo d'identité **Obligatoire** (nom, prénom au dos)
- 1 certificat médical de 3 mois (inclus dans ce dossier ou volant **avec N° au conseil de l'ordre du médecin**)
- Le dossier de **surclassement simple** : pour les joueurs nés en 2008, 2006, 2004, 2002, 2001, 2000, établi par votre médecin
- Signature de tous les documents joints (y compris pour l'école de hockey)
- Vos règlements (chèques à l'ordre du CHAR, à remettre en même temps que ce dossier, ils seront encaissés comme suit : 103.70€ lors du dépôt du dossier, 100€ le 15/10/16, 100€ le 15/11/16, 100€ le 15/02/17

Pour EDH: 68.70€ lors du dépôt du dossier, 100€ le 15/10/2016, 100€ le 15/11/2016

TARIFS - École de Hockey

Joueurs nés de 2010 – 2011- 2012	Total
	268.70 €

TARIFS – Autres catégories (Hors Espoir)

☐ 1 ^{er} licencié	403.70 €
☐ 2 ^{ème} licencié	303.70 €
☐ 3 ^{ème} licencié	253.70 €

(Aucune remise pour l'école de hockey même si plusieurs enfants)

Prêt		Transfert	Club de :	TARIF
Monta	nt du	prêt ou du trans	fert de licence à rég	gler en même temps que l'inscription (sauf pour les
joueur	s du Ce	entre De Formation))	

Bénéficiaire Pass'Sport 76	□ OUI	Fournir copie attestation de la	
Belleficialle Pass Sport 76	L 001	CAF	

	Certificat médical
Je soussigné, Docteur	
N° au Conseil de l'Ordre (obligatoire))
Certifie avoir examiné le joueur	
Et qu'il ne présente aucune contre-indication	on médicale à la pratique du hockey sur glace.
Allergies ?	OUI / NON *
Antécédents ou maladies chroniques	OUI / NON *
Traitement habituel ?	OUI / NON *
* Rayez la mention inutile	
Si vous avez répondu OUI à au moins l'ur	ne de ces questions, merci d'adresser un certificat médical sous pli cacheté au
nom du Docteur Bernard CAUCHOIS (méd	ecin du club).
Leàà	Signature du Médecin
Cachet du médecin	
Autorisation	de pratique et Prise en charge médicale
Autorisation	de pratique et i rise en charge medicale
compétition et, le cas échéant, autorise son sur J'autorise les responsables du Club de Hockey A ou interventions légales ou chirurgicales, transf qu'à le faire transporter dans le centre hospitali pour les différents déplacements en France, air Je certifie exacts tous les renseignements porté l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'Ces informations pourront faire l'objet de cession	és sur ce document et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront 'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L. on. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, t auprès de la Fédération Française de Hockey sur Glace – 36 bis Rue Roger Salengro –
Afin do lover toute ambienité avand au droit de	Droit de vote
des membres du Conseil d'administration, not pourront prétendre au droit de vote. Je soussigné	e vote des parents d'enfants mineurs de moins de 16 ans membre du CHAR, aux élections us demandons à ceux-ci de remplir cette déclaration. Seuls les parents l'ayant rempli
Fait àle	Signature

Droit à l'image
Je soussigné(e), M. Mme, représentant légal de l'enfant mineur, AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1) le CHAR à publier l'image de mon enfant, dans le cadre de toute publication, sur tout support, relatifs à la promotion du club et du hockey sur glace.
Signature(1) rayer la mention inutile

Transport

Je soussigné(e)

déclare autoriser (1) mon fils / ma

fille à effectuer les déplacements avec le Club de hockey et déclare dégager de toute responsabilité l'association concernant les blessures et dommages occasionnés à mon enfant ou à un tiers, ainsi que les personnes utilisant leur véhicule personnel en tant qu'accompagnateur lors des matchs à l'extérieur.

Je m'engage à ne prendre des enfants dans mon véhicule pour un déplacement qu'aux conditions que le contrôle technique de mon véhicule soit à jour, que je n'ai pas été déjà verbalisé pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants et que mon véhicule soit équipé des dispositifs de sécurité exigés par la loi.

Signature:

(1) rayer la mention inutile

Equipement des joueurs

Pour assurer la sécurité des adhérents le port des équipements suivants est obligatoire dès la catégorie Moustique (U9) pour les entraînements et/ou compétitions :

Casque (ou masque pour les gardiens), Patins à glace, Jambières, Coquille, Culotte, Coudières, Plastron, Gants, Protège cou (pour les mineurs).

L'équipement obligatoire pour la catégorie Ecole de Hockey (U7) se limite au minimum : Casque, Patins à glace, Gants.

En adhérant au Char, par l'intermédiaire de ma licence ou celle de mon enfant, je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Club et m'engage à le respecter.

Date et Signature :

Règlement Intérieur

1. Politique du Club

Le Conseil d'administration du club, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, le conseil demande à chaque membre d'adhérer au règlement intérieur en même temps qu'il prend sa licence.

Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent, et les parents confient leurs enfants aux premiers en s'en tenant à leur rôle de parents, inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir vivre indispensable à la vie en collectivité.

Il est indispensable, pour la réussite du Club et de chaque équipe que chacun reste à sa place.

Le Club ne peut fonctionner qu'avec des Responsables d'Equipe et des parents impliqués : pour apprendre l'esprit d'équipe aux enfants, les parents eux-mêmes doivent donner l'exemple en s'impliquant dans la vie de l'équipe et du club.

Sans parents bénévoles, il n'est pas possible d'organiser les matchs et tournois qui feront progresser les enfants : organisation des buvettes, de la table de marque, rangement des vestiaires ...

2. Les Responsables d'Equipe

Pour ceux qui souhaitent devenir responsable d'équipe, il convient de déposer une lettre de candidature. Les responsables d'équipes sont nommés par le Conseil d'administration et s'engagent notamment :

- A encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs et des tournois amicaux ou officiels,
- A organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagé,
- A être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'informations,
- A demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring...) engageant la responsabilité du club auprès des instances concernées,
- A informer les dirigeants de tout évènement particulier intervenu au sein de l'équipe,
- A ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.
- A ne pas établir de bordereaux d'équipe ni de flash licence sans accord de l'entraineur.

Un mémo du responsable d'équipe est remis en début de saison et des réunions seront organisées en cours de saison afin de faire régulièrement le point et d'échanger. Là encore, un esprit de sport d'équipe doit prédominer.

3. Obligations du joueur. Il s'engage :

- A être licencié auprès de la FFHG

- A participer régulièrement aux entraînements et aux matchs, à être présent sur la glace à l'heure exacte,
- A prévenir son entraîneur ou le Club en cas d'absence ou en cas de co-voiturage.
- A respecter toutes les consignes de l'entraîneur et du responsable d'équipe,
- A avoir une attitude correcte envers les coachs, ses co-équipiers, le responsable d'équipe, l'équipe dirigeante, les arbitres, les spectateurs et le personnel de la patinoire
- A respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le club que lors des déplacements,
- A s'assurer de la conformité de son équipement complet avant chaque entraînement et match
- A respecter les couleurs du CHAR
- A consulter régulièrement les panneaux d'information et le site du Club
- A accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement,
- A régler les frais relatifs aux pénalités financières infligées par le corps arbitral, à son encontre, avant la fin de saison.
- A régler les frais relatifs au transfert de licence ou prêt (à l'exception des joueurs du CDF),
- A ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites et autres produits contraires à l'hygiène du sportif (tabac, tabac à chiquer, alcool...)
 - A ne pratiquer aucune forme de bizutage, celui-ci étant un délit puni par la loi du 18 juin 1998,
- A accepter de se soumettre à tous contrôles sollicités par l'Etat, la Commission Médicale de la F.F.H.G et, plus généralement, par toute Commission dûment mandatée par le mouvement sportif. En cas de non-respect de cet engagement, une suspension à titre conservatoire sera automatiquement infligée et les règlements fédéraux appliqués.
- A ne pas consommer ces mêmes substances dans l'enceinte de la patinoire et sous les couleurs du club de Rouen.

4. Règles de fonctionnement

- Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte des effets personnels et de matériel dans ses locaux comme en déplacement.
- Aucun remboursement de COTISATION ne sera effectué en cours de saison, sauf si le joueur fournit un certificat médical établissant que son état de santé ne lui permet plus la pratique du hockey pendant au moins 3 mois consécutifs.
- La licence ne fait l'objet d'aucun remboursement.
- Nous vous rappelons que le surclassement ne prédispose en aucun cas de la sélection en catégorie supérieure de votre enfant, celle-ci étant de la responsabilité exclusive des entraîneurs.
- Dans les petites catégories, il y a plusieurs équipes par catégorie; les enfants sont répartis au sein de ces équipes selon le choix de l'entraîneur uniquement. En aucun cas les parents ne peuvent s'immiscer dans ce choix.

Chaque membre, chaque parent s'engage lors de son adhésion ou de celle de son enfant au club, à respecter le présent règlement. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par le Conseil d'Administration. Le Conseil de discipline se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club du joueur et/ou des parents sans avertissement préalable.

5. Mémo des parents

Le rôle des parents est primordial : ils aident leurs enfants à acquérir une bonne estime de soi, à accepter leur place dans l'équipe et les encourage à accepter la discipline, le respect, l'effort et l'honnêteté.

Il est très important que, dès l'école de hockey, les parents fassent en sorte d'établir une ambiance sereine, et que l'esprit d'équipe anime chacun. Etre compétiteur, ce n'est pas gagner coûte que coûte, c'est vouloir gagner en donnant le meilleur ; ce n'est pas vouloir se distinguer de son équipe, c'est vouloir faire gagner son équipe.

En tant que parent :

- **1.** Je me souviens qu'il s'agit d'un jeu pour les enfants et non d'un jeu pour les parents. J'évite de soumettre mon enfant à une pression qui pourrait l'inciter à se comporter de façon contraire à l'esprit sportif et au bien-être de la collectivité.
- **2.** J'encourage mon enfant à traiter les autres joueurs, entraîneurs, spectateurs et membres du Conseil d'Administration avec respect sans discrimination de sexe, de race, de langue, de nationalité, de condition sociale ou d'habileté.
- **3.** Mes propos et mon comportement démontrent que je respecte tous les joueurs, les parents, les entraîneurs et les membres du Conseil d'Administration ainsi que la tâche qu'ils doivent accomplir. En aucun cas je ne les déprécie devant mon enfant. Je ne m'emporte pas de façon ostentatoire pendant les matchs et ne communique avec mon enfant depuis les gradins.
- **4.** J'encourage toute l'équipe et j'applaudis les bons jeux. J'accepte les erreurs comme faisant partie de leur apprentissage. Mon comportement et mes propos démontrent que je ne tolère pas et n'encourage pas la violence physique ou psychologique. À cet égard je dénonce tout acte de violence dont je suis témoin.
- **5.** Lorsque je dois m'entretenir avec l'entraîneur, je le fais en tête-à-tête à un moment convenable pour les deux parties5 (ni sur le bord de glace, ni devant les vestiaires), en m'assurant de contrôler mes émotions et d'avoir un comportement respectueux.
- **6.** Pour des raisons évidentes de sécurité, je suis les entraînements et les matchs depuis les gradins. Je ne peux être sur le bord de glace ou dans les vestiaires sans l'autorisation de l'entraîneur
- **7.** Je participe à la vie de l'équipe et du Club. Compte tenu de la taille du Club, il est important d'assister à la réunion de début de saison de la catégorie et aux réunions de préparation des tournois de mon ou mes enfants pour comprendre le fonctionnement et de consulter régulièrement les panneaux d'affichage.
- **8.** Je ne prends aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable
- **9.** Je m'engage à ne m'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif et le choix des entraîneurs (composition des équipes, placement des joueurs et stratégie de jeu...)
- **10.**Les parents des joueurs mineurs sont tenus de vérifier que les entraînements ou compétitions auxquelles leurs enfants se rendent ont bien lieu et qu'un dirigeant ou un entraîneur assure la surveillance effective de la pratique sportive.

Rouen le, Signature Joueur Signature Parents

DOSSIER SIMPLE SURCLASSEMENT

Nom :	Prénom :
Numéro de licence : Nom de Ass	ociation
Licencié depuis : ans	
date de naissance :// dis	cipline pratiquée
Adresse de l'Association (pour retour du doss	sier visé par les médecins) :
AUTO	RISATION PARENTALE (pour les mineurs)
Nous soussignés,	, autorisons notre enfant à
évoluer durant la saison en cours en catégorie	
Fait le,à	
Signature du père	signature de la mère
	S DEMANDANT L'APTITUDE esident et de l'entraîneur sont obligatoires)
Président du Club :	Signature :
Entraîneur :	Signature :
Surclassement	Mixité

CONSIDERATIONS GENERALES

Cachet de l'Association

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, le doublesurclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale, d'un développement staturo-pondéral équivalent à la catégorie de jeu (s'aider pour cela des courbes taille/poids à la fin du carnet de santé) et d'une adaptation correcte à l'effort (Indice de Ruffier inférieur à « 8 »)



FICHE D'APTITUDE simple surclassement

0	CERTIFICAT MEDICAL			
Je soussigné, , certifie avoir examiné,				
	CONCLUSION			
surclassement	apte	inapte		
mixité	apte	☐ inapte		
Fait à	, le			
Cachet et signature du médecin				

	AVIS DU MEDECIN DE LIGUE ès examen du dossier médical ou du licencié	
Nom du médecin de Ligue :		
	CONCLUSION	
surclassement	apte	inapte
mixité	apte	inapte
Fait à	, le	
	Cachet et signature du médecin	



Document à transmettre par le licencié sous enveloppe cachetée portant son nom-prénom et le nom du club, accompagné de la fiche d'aptitude, au secrétariat du club

FICHE MEDICALE Simple Surclassement

(se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale)

	White
Nom et prénom de l'adhérent :	Cont.
date de naissance ://	contidente médical
nom du club :	
Surclassement ☐ Mixité ☐	W/
1- Données morphologiques :	
Poids	
2- Examen clinique général (Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmopouvant ent indiquer la pratique à un niveau supérieur) :	
3- Examen cardio-vasculaire :	
a) Antécédents familiaux :	
c) Clinique :d) Epreuve fonctionnelle : Indice de RUFFIER= (P0+P1+P2) – 200 / 10 (à parti. Pouls au repos, PO =	r de la catégorie U13)
Faire pratiquer 30 accroupissements en 45 secondes	
Pouls dès la fin de l'effort, P1 = Pouls une minute après l'effort, P2 =	
Résultats: de 0 à 2: athlétique - de 3 à 5: bonne adaptation à l'effort - de 6 à 10 au delà de 10: adaptation mauvaise. Un indice de Ruffier supérieur à 8 est une co	
surclassement	
4- Examen locomoteur :	
a) Rachis (radios au moindre doute) : b) Genoux (conflits fémoro patellaires, instabilité) : c) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) : d) Autres :	
5- Autres éléments d'appréciation :	
a) Autres sports pratiqués : b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires : c) Niveau scolaire : d) Sommeil : e) Traitements en cours :	
6- Motif de la demande :	
7- Examens complémentaires éventuels (ECG, échocardio, EFR, épreuve	
d'effort)	
Nom du médecin examinateur :le	Cachet et signature
	du médecin



LETTRE DE DECHARGE

Je soussigné(e),
(hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie, sortie d'hôpital) pendant les déplacements et au cours des matchs de compétition ou amicaux de la saison sportive 2016-2017, en France ainsi qu'à l'Etranger.
D'autre part, je signale que mon enfant est allergique à :
et/ou qu'il suit un traitement particulier pour :
(exemple : asthme d'effort d'où ventoline).
Personne à prévenir en cas d'urgence :
Nom:
Prénom:
Tél domicile :
Tél portable :
Tél bureau :
N° sécurité sociale de l'enfant :
Nom de la Mutuelle : N° adhérent :
Date et signature du responsable légal précédée de la mention « lu et approuvé »

(*) rayer les mentions inutiles